

## **DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025\_109**

**Objet : M25.021 - Acquisition d'un camion d'occasion et reprise de l'ancien camion pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024),

Considérant l'avis n°25-57573 du 22 mai 2025 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme [www.marches-sécurises.fr](http://www.marches-sécurises.fr) n°CC-Flandre-Interieure\_59\_20250522W2\_02, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2025 avant 12h00 :

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer et de signer le marché M25.021 : Acquisition d'un camion d'occasion et reprise de l'ancien camion pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec l'opérateur économique suivant :

- **SAS DUBREU (59116 HOUPLINES)** , pour un montant global et forfaitaire de 57 012,76 € HT soit 68 212,76 € TTC.

**Article 2 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 23 JUL. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

